



NORMES ÉDITORIALES

MISES À JOUR LE 12 JUIN 2013

1. NOTE PRÉLIMINAIRE SUR LE PROCESSUS ÉDITORIAL

1.1. LA PROPOSITION DE L'AUTEUR ET L'AVIS DU COMITÉ LITTÉRAIRE

Lorsqu'un auteur souhaite publier un volume aux Éditions Migne, il est invité à envoyer son projet – de préférence au moment où son travail n'en est qu'à ses débuts – par courrier postal ou électronique à Marie-Hélène Congourdeau, directrice des collections. En 1 à 3 pages, ce projet doit présenter son propre auteur, le thème ou le corpus retenu, l'intérêt du volume, son adéquation au style et au format des trois collections et les liens éventuels avec d'autres volumes, les éléments principaux de l'introduction, la mention du ou des textes critiques à traduire, la taille approximative du volume envisagé. Le projet peut être accompagné de spécimens d'introduction ou de traduction ou de fichiers plus complets. La traduction doit être faite, normalement, par un traducteur ou une traductrice dont le français est la langue maternelle. Le volume envisagé peut être un ouvrage collectif. Des propositions peuvent être faites par les membres mêmes du comité littéraire.

La proposition est examinée par le comité littéraire, qui se réunit deux fois par an, en mai et en novembre. Il émet un avis, que la directrice des collections transmet à l'auteur. L'acceptation à ce stade ne vaut pas acceptation définitive du manuscrit. Une seconde évaluation scientifique sera réalisée par le comité littéraire une fois remis le manuscrit définitif. Un contrat n'est signé qu'après cette seconde validation.

1.2. LA MISE AU POINT PROGRESSIVE DES FICHIERS

Une fois son travail achevé en tenant compte de l'avis qui lui a été transmis, l'auteur envoie ses fichiers à la directrice des collections. Il est important que l'auteur applique en détail les présentes normes éditoriales ; si le manuscrit est remis dans un état qui demande trop de travail, le comité littéraire pourra le refuser en l'état ou en remettre la publication *sine die*. Il ne doit pas hésiter à consulter, en cours de travail, la directrice des collections ou un membre du comité littéraire sur tel ou tel sujet ; l'accompagnement de l'auteur dans la genèse même de son ouvrage est du reste l'un des rôles principaux d'un éditeur.

Une fois les fichiers transmis par l'auteur, la directrice des collections les révise, éventuellement aidée par un membre du comité de lecture.

Après des échanges avec l'auteur, une version quasi-définitive des fichiers est mise au point. C'est une étape très importante, puisque c'est celle où les corrections d'auteur sont encore possibles et même souhaitables : après, elles ne sont plus possibles.

Une deuxième révision, plus formelle, est alors faite par un ou deux membres du comité littéraire.

1.3. LA COMPOSITION, LES ÉPREUVES ET LE B.À.T

La directrice des collections fait transmettre par le secrétariat les fichiers ainsi révisés et contrôlés par elle-même à un compositeur, qui réalise la mise en pages, ou PAO (Publication Assistée par Ordinateur).

La mise au point de schémas ou de cartes, et l'insertion de documents iconographiques ne sont pas prévues *a priori*, mais l'auteur peut en discuter avec la directrice des collections.

Le premier jeu d'épreuves est relu par l'auteur ainsi que par un ou deux membres du comité littéraire et par la directrice des collections, qui rassemble les corrections et les transmet au compositeur. À ce stade les corrections d'auteur ne sont plus acceptées.

La relecture du dernier jeu d'épreuves présumé est faite par la directrice des collections qui donne un premier B.A.T. (Bon à tirer) au compositeur et fait transmettre par le secrétariat les fichiers certifiés à l'imprimeur.

Après avoir préparé l'imposition, c'est-à-dire la répartition du texte en cahiers reliés, l'imprimeur à son tour soumet les épreuves du livre et de la couverture complète au secrétariat. Ce dernier, qui aura fixé le prix et l'ISBN, donne, s'il n'y a pas d'autres modifications à apporter, le B.A.T. final à l'imprimeur.

1.4. LA DIFFUSION ET LA DISTRIBUTION

L'imprimeur met à la disposition de La Procure, diffuseur et distributeur des Éditions Migne, les volumes imprimés. La Procure commercialise le volume à des offices – ou sorties commerciales – ayant des dates prédéfinies.

L'imprimeur envoie aussi un certain nombre d'exemplaires aux Éditions Migne, qui à son tour envoient aux auteurs leurs exemplaires, ainsi qu'à la directrice et aux membres du comité littéraire, et assurent le service de presse.

2. STRUCTURE-TYPE D'UN VOLUME

1. (Premières pages :
Page 1 : vierge
Page 2 : « Jacques-Paul Migne »...
Page 3 : « faux titre »
Page 4 : « Vous trouverez dans ce livre »
Page 5 : Titre
Page 6 : **Tableau des principaux sigles et abréviations** / copyright / ISSN et ISBN
Page 7 : Table des abréviations bibliques)
2. **Introduction.**
3. **Traduction avec notes en bas de page** (pas de notes érudites mais expliciter tout ce qui peut arrêter un lecteur non spécialiste).
4. Les volumes à auteurs multiples (thèmes) doivent comporter, avant chaque texte d'un nouvel auteur, un '**chapeau**' présentant brièvement l'auteur et le contexte du texte traduit.
5. **Guide thématique** (reprenant les principaux thèmes).
6. **Index des citations bibliques** ; éventuellement index des noms propres ou des citations profanes.
7. **Glossaire** si nécessaire.

8. Brève **bibliographie**.
9. (Dernières pages :
Table des matières
Liste des volumes des 3 collections parus et en préparation et des enregistrements sonores
« Pour l'étude méthodique des Pères »
« Prix Adalbert Hamman »
10. **Quatrième de couverture**)

Les **auteurs** n'ont à préparer ni les premières ni les dernières pages, à l'exception du « **Tableau des principaux sigles et abréviations** », dont l'élaboration se fera en concertation avec l'éditeur, en prenant pour modèles les derniers volumes parus.

Par ailleurs, les auteurs sont incités à proposer un texte pour la **quatrième de couverture**, que l'éditeur retiendra ou modifiera à sa guise.

La **référence précise à l'édition critique utilisée** pour la traduction et, dans le cas des volumes collectifs, la mention du traducteur doivent figurer comme première note de bas de page de la traduction elle-même.

3. PUBLIC VISÉ

Le public visé par les Éditions Migne est plus large que celui des publications académiques. La rigueur, la précision, l'érudition sont donc tout autant souhaitées que dans des collections universitaires, mais tout doit être présenté pour qu'un lecteur non averti puisse comprendre ou avoir les éléments pour comprendre. En d'autres termes, l'angle à privilégier est la pédagogie et, dans la mesure où le sujet s'y prête, l'accessibilité est une condition à respecter absolument.

4. FICHIERS INFORMATIQUES ET REMISE DU MANUSCRIT

4.1. FICHIERS INFORMATIQUES

On utilisera une **feuille de style**, permettant à terme de modifier d'un coup tel ou tel style, en particulier les niveaux de titres.

L'usage de l'italique et des petites capitales doit être rigoureusement observé concernant les citations bibliques et les références bibliographiques (voir plus bas). Toute autre mise en forme (tabulation, capitales, justification, retrait, taille de police) est du ressort de l'éditeur.

Les notes doivent être insérées en utilisant la fonction "notes de bas de page", avec numérotation continue.

Si d'autres alphabets que le latin sont utilisés, employer une police unicode.

4.2. REMISE DU MANUSCRIT

Le manuscrit sera remis à la directrice de collection (mh.congourdeau@orange.fr) sous forme d'un fichier de traitement de texte (de préférence .doc ou .docx), accompagné d'un fichier pdf ou à défaut d'un tirage papier.

5. DIVISIONS DU TEXTE

5.1. PARAGRAPHES

Les auteurs veilleront à ne pas laisser de paragraphes trop longs, afin d'alléger la lecture et de mettre en évidence les articulations ou divisions du texte.

5.2. SOUS-TITRES

Les auteurs muniront leurs traductions de sous-titres pour aérer ou marquer les articulations ; une règle, d'usage souple, veut qu'on ne laisse pas une double-page sans sous-titre.

Ces sous-titres devront être assez brefs et reprendre le plus possible les mots mêmes du texte.

En dehors des numéros de chapitres ou de paragraphes hérités des éditions critiques, l'emploi de divisions ordonnées par des chiffres ou des lettres (I, II... ; A, B... ; 1, 2...), combiné aux sous-titres, est possible pour un texte de grande envergure, afin de mettre en évidence la structure générale. Cet emploi, en soi très directif, ne s'impose pas pour des textes courts.

Pour ces différentes opérations, on utilisera une **feuille de style**, permettant à terme de modifier d'un coup tel ou tel style, en particulier les niveaux de titres.

5.3. NUMÉROTATION DES DIVISIONS (CHAPITRES, PARAGRAPHES)

On indiquera, de préférence en chiffres arabes suivis d'un point au début du paragraphe, les numéros de chapitres ou de paragraphes hérités des éditions critiques. Dans le cas d'un texte long sans numéros de paragraphes, il sera bon d'en créer pour faciliter les renvois.

6. NORMES TYPOGRAPHIQUES GÉNÉRALES

Dans l'ensemble, se conformer aux *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, Paris, 2008, sauf pour les cas évoqués ci-dessous. On pourra aussi utilement consulter les *Directives pour la préparation des manuscrits* des Sources chrétiennes, Paris, 2001 (dont le site web offrira bientôt une version corrigée), en particulier pour tous les points concernant des cas propres à l'Antiquité chrétienne.

6.1. MAJUSCULES

Les majuscules doivent être accentuées (Église).

Ne pas mettre trop de majuscules : « saint », « empire », « ciel », « paradis », « pape », « diable », « notre Seigneur », « Esprit saint » (≠ « Saint-Esprit »). Les pronoms désignant Dieu n'auront pas plus de majuscule que les autres. Avec une minuscule, église désigne uniquement le bâtiment.

Les noms de confession religieuse n'ont pas de majuscule non plus : « chrétien », « arien », « juif », « grec » (à ne pas confondre avec le nom de nationalité, avec majuscule ; dans ce dernier cas, traduire plutôt par « païen »).

Lorsque le nom « Juif » ne désigne pas seulement une confession religieuse, mais un nom de nationalité (= Judéen), c'est-à-dire avant 135 de notre ère, il porte logiquement une majuscule. Dans un même volume, les deux emplois peuvent coexister.

On mettra avec majuscule les termes pris au sens fort, sans détermination : l'Évangile, l'Incarnation, la Résurrection, la Loi, l'Apôtre (= Paul), la Providence, les Gentils. Mais on mettra en minuscules les termes avec détermination : l'incarnation de Jésus, la résurrection du Christ, l'apôtre des Gentils, célébrer une eucharistie, la loi de Moïse, etc.

Pour plus de détails, cf. les *Directives* des Sources Chrétiennes (citées *supra*), p. 22-23.

6.2. MOTS EN LANGUES ÉTRANGÈRES

Les mots étrangers (en latin, en anglais, etc.) sont à mettre en *italique*.

En latin la minuscule v est à remplacer par u ; j ne doit être employé ni en majuscule ni en minuscule.

Si des mots grecs sont cités, les donner en caractères grecs unicodes (sans translittération, sauf éventuellement pour des citations de mots isolés, par ex. ἀγάπη, *agapê*), bien sûr sans erreur d'accent ou d'esprit, et en utilisant une police Unicode.

6.3. SIÈCLES

Les siècles sont écrits en chiffres arabes suivis de « e » en exposant : 7^e et non VII^e ou VII^{ème}, 12^e et non XII^e ou XII^{ème}.

Toutefois, on conservera inchangés les titres des ouvrages comprenant la mention de siècles en chiffres romains cités en référence. Ils seront saisis en petites capitales : XIV^e s. et non XIV^e s.

Rappel sur les nombres ordinaux : premier s'abrège 1^{er} ; première : 1^{re} ; deuxième : 2^e (et non 2^{ème}).

6.4. UNITÉS DE MESURES

Les kilomètres, mètres ou centimètres sont abrégés km, m, cm, ou mm sans point : 2 m ou 2,50 m ou m².

6.5. POINTS CARDINAUX

Ils ne sont jamais abrégés et commencent toujours par une minuscule (le sud de la Cappadoce, au nord de Milan), sauf lorsqu'il s'agit de la partie d'un pays (le Sud-Est asiatique, l'Italie du Nord).

6.6. GUILLEMETS

On utilisera les guillemets typographiques (chevrons) « – ». Le guillemet ouvrant est suivi d'une espace insécable, le guillemet fermant est précédé d'une espace insécable. Les guillemets anglais “ ” sont utilisés pour une citation placée à l'intérieur des guillemets en chevrons, sans espaces.

6.7. APPELS DE NOTES

Les appels de notes, en exposants, sont placés à l'extérieur des guillemets, mais à l'intérieur des signes de ponctuation : « citation »¹², et non « citation¹² », mais exemple¹². et non exemple.¹²

En revanche, une citation longue se terminant par un point verra l'appel de notes, avant le point, à l'extérieur des guillemets : « exemple. »¹²

6.8. ESPACES INSÉCABLES

Des espaces insécables sont insérées :

- avant les signes de ponctuation doubles (: ; ! ?) ;
- après ou avant les chiffres quand ils sont liés aux caractères qui précèdent ou qui suivent (p. 6, n. 7, l. 8, n^o 9, fig. 10, f. 12, 2 t., 14 ans, 5 000, et toutes les unités métriques : 15 km, 16 m, 17 cm, 18 mm) ;
- entre le point après l'initiale du prénom et le nom des personnes citées ;

- après le guillemet ouvrant et avant le guillemet fermant ;
- entre la revue et le numéro de la revue, entre le titre de la collection et le numéro dans la collection.

6.9. DIVERS

Les **crochets droits** [] remplacent les parenthèses si l'on se trouve déjà à l'intérieur de parenthèses.

Éviter toute ponctuation avant parenthèse ouvrante.

Pour citer un document dont les pages sont numérotées en chiffres romains, utiliser des PETITES CAPITALES : p. XCII et non p. xcii.

Hormis pour un trait d'union (-), on emploiera le **tiret demi-quadratin** (–) et non le tiret quadratin (—), réservé aux dialogues.

En français, le « o dans l'e » sera sous la forme typographique unifiée « œ » (et non « oe »).

6.10. ABRÉVIATIONS USUELLES

chap. = chapitre(s)	frg. = fragment(s)	n. compl. = note complémentaire	s. = siècle(s) / saint
col. = colonne(s)	hom. = homélie(s)	n° = numéro	ss. = saints
comm. = commentaire / commenté par	<i>ibid.</i> = <i>ibidem</i>	n ^{os} = numéros	t. = Tome
dir. = dirigé par	intr. = introduction / introduit par	p. = page(s)	tabl. = tableau
éd. = éditeur / édité par	ms = manuscrit	P. = Père	trad. = traduit par
f. = folio(s)	mss = manuscrits	pl. = planche(s)	vol. = volume(s)
fig. = figure(s)	n. = note(s)	rév. = révisé par	

Limiter le plus possible l'emploi du latin et surtout l'ambiguïté des renvois internes pour les références bibliographiques : ouvr. cité (n. 10) – plutôt que *op. cit.* ; art. cité (n. 1 p. 22), p. 27 – plutôt que *art. cit.* n. 1 p. 22, p. 27 ou *loc. cit.*, etc. L'usage de ces abréviations n'est accepté que dans le cas de notes successives, quand aucune ambiguïté n'est possible. En règle générale, il est préférable d'utiliser l'abréviation du titre de l'article ou de l'ouvrage.

7. CITATIONS ET ALLUSIONS BIBLIQUES

Concernant l'identification des références, il est conseillé de compléter ou de vérifier le travail des précédents éditeurs ou traducteurs, notamment grâce à Biblindex : <http://www.biblindex.mom.fr/>

7.1. CITATIONS ET ALLUSIONS

Pour les citations bibliques, traduire le texte de l'auteur, qui ne correspond pas forcément au texte biblique habituellement reçu, et comme pour le reste de la traduction, toujours traduire de la même façon.

Les **citations** proprement dites sont mises en italique sans guillemets, y compris quand une parole au style direct est enchâssée dans une autre.

Ex : Dieu a dit à Moïse : *Dis aux fils d'Israël : Celui qui est m'a envoyé vers vous* (Ex 3, 14) ; Jésus dit : *Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie* (Jn 14, 6).

Dans le cas de citations non standard ou partiellement réécrites, les mots variants sont en romain (= en caractères droits) :

Ex : Ils *aiment Dieu de toute leur âme* (Dt 6, 5) ; le *cœur* de ces gens-là *croit* en Dieu *pour la justice*, et la *bouche* de ces gens-là *le confesse pour le salut* (Rm 10, 10) ; il vaut mieux *honorer Dieu des lèvres* en ayant le *cœur loin de lui* (Is 29, 13).

Les différences avec le texte standard doivent si possible être comparées avec les variantes connues et, quand il n'y a pas d'équivalent, être commentées au besoin en note : *Des noms d'autres dieux, vous ne ferez pas mémoire dans vos cœurs* (Ex 23, 13) → note : Origène est le seul à citer Ex 23, 13 en ajoutant *en vos cœurs* (ἐν ταῖς καρδίαις ὑμῶν), de même que dans *Hom. sur Jérémie*, 20, 8, SC 238, p. 286, l. 26.

Les **allusions** sont en romain (= en caractères droits) sans guillemets ; ajouter cf. devant la référence.

Ex : ce Dieu qui a tant aimé le monde (cf. Jn 3, 16) est aussi celui qui ...

NOTA : Les citations de textes non bibliques seront entre guillemets et en romain.

7.2. RÉFÉRENCES BIBLIQUES

La référence est donnée entre parenthèses (pas en note ni entre crochets droits) ; ne pas utiliser l'italique ni mettre de point abrégatif : utiliser les abréviations de la *Bible de Jérusalem*.

Les références sont données sous la forme suivante : abréviation du livre, espace insécable, numéro de chapitre, virgule, espace, numéro de verset. Si le livre biblique comporte un numéro (1 Co, 1 Tm, etc.), celui-ci est suivi d'une espace insécable.

Verset isolé : (Mt 6, 18) ; versets consécutifs : (1 Co 2, 13-18) ; versets non consécutifs : (1 Rg 3, 6.8).

Lorsqu'il s'agit de citations de livres absents de la *Bible de Jérusalem*, utiliser les abréviations suivantes :

1 Esd = 1^{er} livre d')Esdras (si c'est en grec)

3 Esd = 3^e livre d')Esdras (si c'est en latin)

3 M = 3^e livre des) Maccabées

4 M = 4^e livre des) Maccabées

PsSal = Psaumes de Salomon

Quand une citation de la Septante diffère, par la teneur du texte, de la traduction hébraïque telle qu'elle est attestée dans les traductions courantes, on ajoutera « LXX » à la référence.

Quand une citation de la Septante diffère de la *Bible de Jérusalem* par la numérotation (chapitre et/ou verset), on ajoutera « LXX » à la référence en gardant la numérotation de la *Bible de Jérusalem* et en précisant la numérotation équivalente dans la Septante. Par ex., Jr 49, 34 = Jr 25, 14 LXX.

Pour les psaumes, la numérotation sera celle de la Septante et de la Vulgate, c'est-à-dire le nombre le plus bas, celui qui est donné entre parenthèses par la Bible de Jérusalem.

Quand le titre du livre diffère dans la *Septante* de celui reçu aujourd'hui, et qu'il est explicité dans le texte traduit, expliquer en note la correspondance (ex. : *Premier livre des Règnes*).

Dans le cas d'un verset de l'Ancien Testament présenté par sa citation dans le Nouveau, on rédigera ainsi : 1 Co 1, 18 = Is 19, 12.

Dans le cas d'une référence commune aux trois évangiles synoptiques, on mettra la référence à Matthieu (sauf différence notable entre les synoptiques) et on n'ajoutera ni la référence aux autres synoptiques, ni « et par. » (= et parallèles).

Dans l'index biblique *exclusivement*, les références des citations seront en romain (= en caractères droits), celles des allusions en italique.

8. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (NOTES ET BIBLIOGRAPHIE)

8.1. ABRÉVIATIONS

Pour les **abréviations**, on se conformera à la liste donnée au début du volume.

8.2. RÉFÉRENCES

Les **références** bibliographiques comprennent plusieurs éléments, séparés entre eux par virgule, espace : nom de l'auteur ou de l'éditeur, titre, etc.

Le nom de l'**auteur** ou de l'éditeur – y compris l'éditeur de sources – est en PETITES CAPITALES, précédé de/des initiale(s) du/des prénom(s) en majuscules. Une espace insécable sépare le point suivant l'initiale du prénom et le nom de famille. Si l'auteur a plusieurs prénoms, on placera des espaces insécables entre chacun d'entre eux. Dans les notes, les auteurs anciens seront eux aussi en PETITES CAPITALES si et seulement si leur nom est joint à une référence bibliographique qui est l'objet principal de la phrase.

Ex : « Augustin parle ici du baptême » (pas de petites capitales) — mais : « Même idée chez AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, XX, 1 ».

Le nom de l'auteur ancien est à moderniser selon l'usage le plus récent : Égérie et non Éthérie, Libanios et non Libanius, Eunome et non Eunomius, Pallade ou Palladios et non Palladius, etc.

Quand un auteur ancien a écrit des œuvres aux titres identiques ou semblables, il est conseillé de préciser laquelle est citée par une référence à l'édition ou à la *Clavis Patrum Graecorum* ou *Latinorum* :

JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie sur la Genèse*, 1, 1, PG 53, 21

JEAN CHRYSOSTOME, *Sermons sur la Genèse*, 1, 1, SC 433, p. 139

JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie sur l'Ascension* (CPG 4342)

PSEUDO-CHRYSOSTOME, *Homélie sur l'Ascension* (CPG 4532).

Dans certains cas il est indispensable de vérifier l'authenticité du texte concerné ou son attribution à un autre auteur :

JEAN CHRYSOSTOME (?), *Le destin et la Providence*

PSEUDO-CHRYSOSTOME, *Comparaison du roi et du moine*

SÉVÉRIEN DE GABALA, *Homélie sur la pénitence et la componction* (CPG 4186) – et non JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie 7 sur la Pénitence* (CPG 4333).

Quand il y a plusieurs auteurs, leurs noms sont séparés par une virgule dans l'ordre figurant sur la page de titre :

W. SHAKESPEARE, F. BACON, *Théâtre complet de William Shakespeare...*

Quand les auteurs sont très nombreux, le premier nom est suivi de la mention *et alii* :

W. SHAKESPEARE *et alii*.

Le **titre de l'article** est donné en romain (= en caractères droits), entre guillemets typographiques (chevrons).

Le **titre de l'ouvrage** ou de la revue est mis en *italique*, éventuellement abrégé. On privilégiera le français et non le latin pour le titre des sources dans la mesure où le titre français ne pose pas de problème : *La Trinité* (mieux que *De trinitate*), *Lettre* (mieux que *Ep.*), etc.

Il y a une espace insécable entre la revue ou la collection et le numéro de celle-ci, mais pas de ponctuation : *REB* 42.

Le titre d'une collection est mis en romain, éventuellement abrégé, entre parenthèse, juste avant la ville ; si le volume porte un numéro dans la collection, celui-ci est séparé du titre de la collection par une espace insécable.

Il y a une virgule suivie d'une espace simple entre **le lieu et la date de parution** d'un ouvrage : Paris, 1950. Les villes étrangères sont citées sous leur nom français s'il existe : Breslau (et non Wroclaw), Rome (et non Roma), etc. Les états des États-Unis doivent être abrégés en capitales et entre parenthèses, d'après leur code officiel (cf. http://fr.wikipedia.org/wiki/États_des_États-Unis_-_Les_50_C3.89tats) ; par ex. Cambridge (MA) pour « Cambridge, Massachussets »

Écrire pour les **renvois aux pages** : « p. 12 », « p. 13-14 » (plutôt que « p. 13 s. ») et « p. 15-20 » (plutôt que « p. 15 ss. »). Pour un article, on pourra indiquer la pagination complète lors de sa première occurrence dans les notes, même pour renvoyer à une page donnée : « p. 220-256, ici p. 232 ». Attention, lorsqu'il s'agit de colonnes et non de pages, l'abréviation est « col. ». Dans le cas des deux *Patrologies*, l'abréviation « col. » est inutile.

La mention de l'éditeur commercial (sauf pour les éditions anciennes, antérieures au 19^e s.) et du nombre de pages est inutile.

Cas particuliers

Quand il y a plusieurs éditions d'un même ouvrage, il est préférable de citer la plus récente en indiquant en exposant le numéro d'édition après la date et en précisant ensuite entre parenthèses la date de la première édition suivie de ¹ en exposant : 2002² (1977¹). Il n'est pas nécessaire de tenir compte des simples retirages ou réimpressions.

Quand une édition a fait l'objet d'une révision, il est souhaitable de le préciser : A. RAHLFS, *Septuaginta, id est Vetus Testamentum iuxta LXX interpretes*, Stuttgart, 1935 ; rév. R. Hanhart, Stuttgart, 2006.

L'indication des sous-titres, quand il y en a, est souhaitable, surtout dans la bibliographie en fin de volume, mais pas indispensable : A. RAHLFS, *Septuaginta*, Stuttgart, etc.

« On précisera si le volume cité est une édition (éd.) et/ou une traduction (trad.), avec les noms des personnes responsables. En revanche, on n'indiquera pas les éléments paratextuels (préface, introduction, notes, etc.). Exemple : Basile de Césarée, *Contre Eunome*, I, éd. G.-M. de Durand, trad. B. Sesboüé (SC 299), Paris, 1982. Quand le titre original finit par la mention de l'auteur, il est préférable d'extraire du titre cette mention, en traduisant au besoin :

Septuaginta... edidit Alfred Rahlfs —> A. RAHLFS, *Septuaginta*

Gregor von Nazianz, De vita sua : Einleitung, Text, übersetzung, Kommentar, herausgegeben, eingeleitet und erklärt von Christoph Jungck, Heidelberg, 1974 —> *Gregor von Nazianz, De vita sua*, éd. Christoph Jungck, Heidelberg, 1974

Codices Chrysostomici Graeci VII : Codicum Parisinorum partem priorem descripsit Pierre Augustin adiuuante Jacques-Hubert Sautel, Paris, 2011 —> P. AUGUSTIN, J.-H. SAUTEL, *Codices Chrysostomici Graeci VII : Codicum Parisinorum pars prior*, Paris, 2011.

Quand c'est la traduction d'un ouvrage moderne qui est citée, il convient de citer d'abord l'édition originale : CH. BAUR, *Der heilige Johannes Chryostomus und seine Zeit*, 2 vol., Munich, 1929-1930, trad. angl. M. Gonzaga, *John Chrysostom and His Time*, 2 vol., Belmont (MA), 1988² (Londres, 1959¹).

Dans tous les cas, veiller à ce que la virgule qui suit une référence en italique soit elle-même en romain.

Citation d'une référence électronique

Citer une référence électronique lorsqu'il n'y a pas d'équivalent imprimé :

J. WORTLEY, *A Repertoire of Byzantine « Beneficial Tales »*, [1991], <http://home.cc.umanitoba.ca/~wortley/>

Préciser le mois et l'année de la consultation :

d'après Biblindex, <http://www.biblindex.mom.fr/> (consulté en décembre 2012)

Quelques exemples récapitulatifs :

Monographie : J. DANIÉLOU, *L'être et le temps chez Grégoire de Nysse*, Paris, 1970.

Ouvrage appartenant à une collection : G. MERCATI, *Alla ricerca dei nomi degli « altri » traduttori nelle omilie sui Salmi di s. Giovanni Cristostomo e variazioni su alcune catene del Salterio* (Studi e Testi 158), Rome, 1952

Thèse : F. BONNIÈRE, *Jean Chrysostome. De fato et Prouidentia : introduction, texte critique, traduction, notes et index*, thèse, Univ. Lille III, 1975.

Article : R. L. WILKEN, « Melito, the Jewish community at Sardis and the Sacrifice of Isaac », *Theological Studies* 37, 1976, p. 53-69.

Chapitre d'un volume collectif : C. AZIZA, « Julien et le judaïsme », dans R. BRAUN, J. RICHER (éd.), *L'empereur Julien : de l'histoire à la légende (331-1715)*, Paris, 1978, p. 125-137.

Article de dictionnaire : S. SALAVILLE, « Eustathe de Sébaste », *DTC* 5, 1913, col. 2604-2626.

Source : JEAN CHRYSOSTOME, *Sermons sur la Genèse*, éd. et trad. L. Brottier (SC 433), 1998. ORIGÈNE, *La prière*, trad. A.-G. Hamman (PdF 2), Paris, 2002² (1977¹).

N.B. En note de bas de page, on peut se contenter de l'abréviation de la collection, du numéro de volume et de la pagination, à condition que la référence complète soit dans la bibliographie : ORIGÈNE, *La prière*, 1, PdF 2, p. 19 ; JEAN CHRYSOSTOME, *Sermons sur la Genèse*, 1, 1, SC 433, p. 139.

L'abréviation de la collection « Les Pères dans la foi » n'est pas PDF, mais PdF.

8.3. BIBLIOGRAPHIE

La **bibliographie** sera sélective.

Elle privilégiera les écrits en français.

Elle sera ordonnée, commençant si possible par l'édition critique qui a servi pour la traduction. Puis vient, le cas échéant, la mention des traductions françaises des sources patristiques, notamment d'autres œuvres de tel ou tel Père concerné ; ensuite, les études, par ordre alphabétique des auteurs.

NOTA BENE : En cas de doute sur l'interprétation d'une de ces directives, on peut toujours demander des précisions à Marie-Hélène Congourdeau (mh.congourdeau@orange.fr) ou à l'un des membres du comité littéraire.